



NOUVEAUTÉ

La nouvelle édition de la brochure

« UNE INFRASTRUCTURE ET DES ÉQUIPEMENTS AU SERVICE DU PROJET D'ACCUEIL - spécial Accueillant(e)s » est arrivée !

Éditée pour la 1^{ère} fois en 2015, cette brochure est un incontournable pour l'accueillant(e) qui souhaite réfléchir les conditions d'un accueil de qualité pour chacun des enfants qui sera accueilli chez lui(elle) ou dans un autre lieu adapté à l'accueil de jeunes enfants.

Elle concerne tou(te)s les accueillant(e)s indépendant(e)s ou salarié(e)/conventionné(e)s qui s'interrogent sur l'aménagement et les équipements de leurs espaces, tant intérieurs qu'extérieurs. La brochure aborde l'articulation entre les normes¹, les recommandations et le projet d'accueil, tout en prenant en compte les besoins des enfants, des familles et ceux de l'accueillant(e).

Un nouvel outil d'auto-évaluation des infrastructures et des équipements est proposé en fin de brochure, sous forme de check-list. Cet outil est disponible sur le site internet de l'ONE en version encodable.

La qualité d'accueil de jeunes enfants en dehors de leur milieu familial est l'objectif premier de tout projet d'accueil. Pour ce faire, il est primordial, pour chaque accueillant(e), de garantir aux enfants un environnement intérieur et extérieur qui soutiendra leur développement et leur épanouissement en toute sécurité. Le temps d'analyse et le croisement d'expertises requis passent par plusieurs étapes afin de garantir la faisabilité de tout projet d'aménagement que ce soit lors de la conception d'un nouveau lieu d'accueil ou lors d'aménagements en cours d'autorisation. Il importe également de concevoir des espaces et des aménagements adaptés à l'accueil de jeunes enfants en collectivité tenant compte des préoccupations environnementales actuelles.

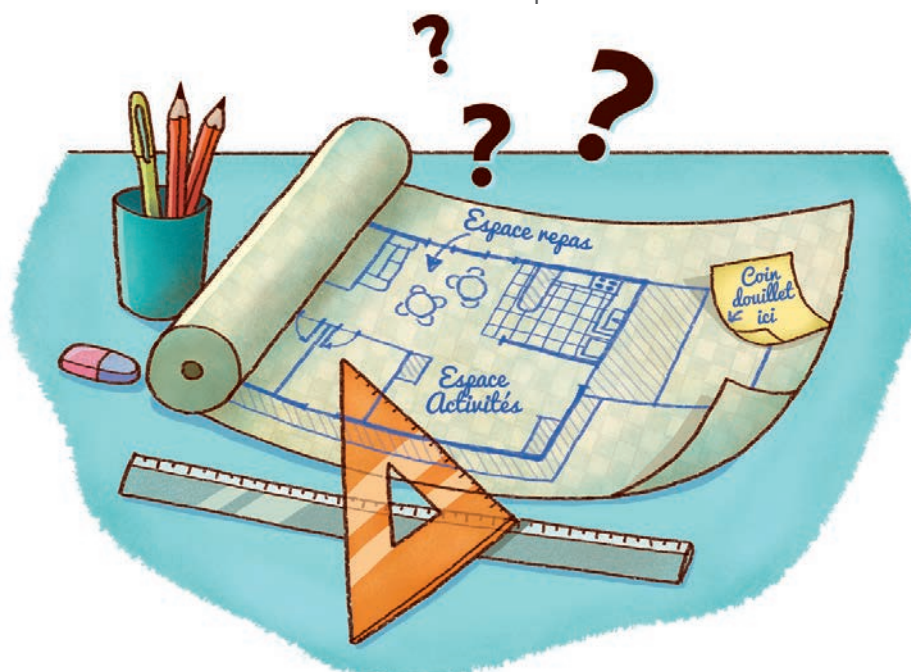
Où trouver cette nouvelle édition ?

La brochure est disponible auprès des Agents conseil pour les Accueillant(e)s indépendant(e)s ou auprès du Coordinateur Accueil pour les Services d'accueillant(e)s.

Elle est également en ligne sur le site internet de l'ONE.

Brigitte MARCHAND

Responsable de la Direction de la Coordination Accueil ONE



¹ En référence à l'Annexe 1 de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 2 mai 2019 fixant le régime d'autorisation et de subventionnement des crèches, des services d'accueil d'enfants et des (co)accueillant(e)s d'enfants indépendant(e)s, entrée en vigueur au 1er janvier 2020 et à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le Code de qualité et de l'accueil - 2003